

Dossier de presse

Semaine de l'intégration



SEMAINE DE L'INTÉGRATION DU 11 AU 15 OCTOBRE

La Semaine de l'intégration des étrangers primo-arrivants

La Semaine de l'intégration : un événement inédit

Du 11 au 15 octobre 2021, la délégation interministérielle en charge de l'accueil et de l'intégration des réfugiés (DIAIR) et la direction générale des étrangers en France (DGEF) organisent une Semaine de l'intégration des étrangers primo-arrivants.

Trois ans après le Comité interministériel à l'intégration (C2I) du 5 juin 2018 et deux ans après le Comité interministériel à l'immigration et à l'intégration (C3I) du 6 novembre 2019, l'organisation de cet événement marque la volonté du Gouvernement de valoriser auprès du grand public les progrès réalisés en matière d'intégration des étrangers primo-arrivants, dont les bénéficiaires de la protection internationale (BPI), et de mettre en évidence les initiatives territoriales mises à en place.

L'intégration des primo-arrivants se réalisant avant tout au plus près des territoires, la Semaine de l'intégration mobilise les acteurs et les partenaires locaux en faveur de l'accueil et de l'intégration de ce public.

Partout en France, chaque jour de cette Semaine de l'intégration sera consacré à une thématique spécifique.

L'intégration en France : des instruments obligatoires et facultatifs au service d'un objectif commun

En France, la politique d'intégration des étrangers primo-arrivants et des bénéficiaires de la protection internationale se matérialise par des **dispositifs divers, obligatoires et facultatifs, visant l'autonomie complète** de ce public sur le territoire national.

Ainsi, l'étranger admis pour la première fois au séjour en France (ou qui entre régulièrement en France entre l'âge de 16 ans et 18 ans révolus) et qui souhaite s'y maintenir durablement s'engage, pour une durée de cinq ans, dans un parcours personnalisé d'intégration républicaine.

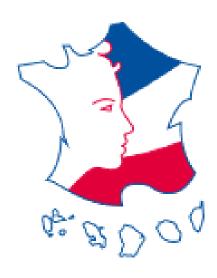
A leur arrivée en France, les étrangers primo-arrivants sont accueillis par les services de l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), présents sur l'ensemble du territoire afin de signer le Contrat d'intégration républicaine (CIR), élément central du parcours d'intégration.

Au-delà de la signature du CIR, qui est obligatoire, l'État met en place des dispositifs facultatifs et complémentaires, à destination des étrangers primo-arrivants au sein des territoires (formations professionnelles, hébergement des réfugiés...) avec l'appui des collectivités.

Les étrangers primo-arrivants : de quoi parle-t-on ?

En France, les personnes primo-arrivantes sont les étrangers en situation régulière vis-à-vis du droit au séjour et signataires du nouveau contrat d'intégration républicaine (CIR).

Les signataires du CIR, y compris les réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire, sont considérés comme primo-arrivants pendant les cinq premières années de leur installation en France.



Sommaire



La semaine de l'intégration des étrangers primo-arrivants dans le département des Yvelines : calendrier	,. p.4
Le contrat d'intégration républicaine (CIR) : socle d'engagement dans le parcours d'intégration	p.5
Le CIR dans le département des Yvelines : données chiffréesp).6-7
La formation civique dans le cadre du CIR	. p.8
La formation linguistique dans le cadre du CIR	p.
L'école Jeanne Blum - Centre de formations sanitaires et sociales à Jouy-en-Josas	p.10
L' association France terre d'asile dans les Yvelines	p.1
Lancement des travaux en vue de la signature d'un Projet Territorial d'Accueil et d'Intégration à Mantes-la-Jolie	.p.13

La semaine de l'intégration des étrangers primo-arrivants dans le département des Yvelines

Calendrier

Dans le département des Yvelines, plusieurs événements ont été organisés afin de mettre en lumière la diversité des actions menées en faveur de l'intégration des étrangers primo-arrivants, dont les BPI, dans les domaines du logement, de l'emploi, de l'apprentissage du français et de la promotion des valeurs de la République.

- Lundi 11 octobre 2021 9h/10h: Visite d'une formation civique dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)
- Mardi 12 octobre 2021 9h30/11h30 : Visite de l'école Jeanne Blum, centre de formations sanitaires et sociales à Jouy-en-Josas
- Mercredi 13 octobre 2021 9h30/11h45 : Visite des locaux de France terre d'asile à Versailles
- Vendredi 15 octobre 2021 13h30 : Lancement des travaux en vue du projet territorial d'accueil et d'intégration de Mantes-la-Jolie

N.B.: Alors que la première visite met en avant l'une des formations obligatoires du CIR, les événements suivants mettent en lumière les dispositifs facultatifs et complémentaires mis en place par l'Etat, avec le soutien des collectivités et acteurs locaux, visant à faciliter l'intégration des étrangers primo-arrivants, dont les bénéficiaires de la protection internationale (BPI), au sein des territoires.

Le Contrat d'intégration républicaine (CIR) : socle d'engagement dans le parcours d'intégration

La signature d'un contrat d'intégration républicaine (CIR) marque l'engagement de l'étranger dans le parcours d'intégration républicaine.

Obligatoire, le CIR est signé par tous les étrangers primo-arrivants, y compris les réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire, admis pour la première fois au séjour en France et qui souhaitent s'y installer durablement.

Le respect du CIR et des valeurs essentielles de la République conditionnent la délivrance de la carte de séjour pluriannuelle lors du renouvellement du titre de séjour (article L. 313-17 du CESEDA) d'une durée de validité de quatre ans, sauf exceptions prévues à l'article L. 318-18 du CESEDA.

Les étrangers qui n'ont pas signé de CIR lors de leur entrée sur le territoire français, notamment parce qu'ils sont arrivés en France avant la mise en place de ce dispositif, peuvent demander à signer volontairement un CIR. Ils s'adressent pour ce faire à la direction territoriale de l'OFII de leur lieu de résidence.

Conclu pour une durée d'un an, le CIR est composé d'une formation civique et d'une formation linguistique. Dans le délai des trois mois après la fin des formations prescrites, l'OFII convoque l'étranger à un entretien de fin de contrat au cours duquel un bilan des formations est réalisé et une nouvelle information lui est apportée sur l'offre des services de proximité pouvant faciliter la suite de son parcours d'intégration et notamment son insertion professionnelle.



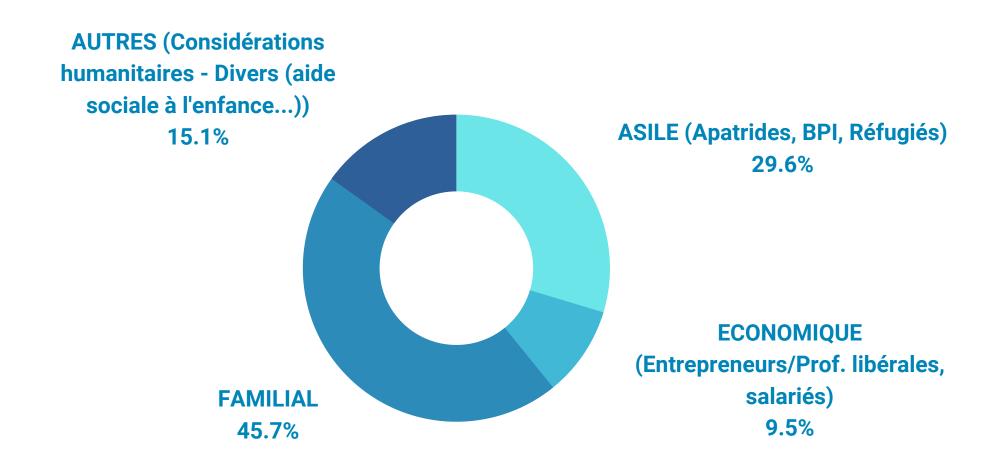


Le CIR dans le département des Yvelines : données chiffrées

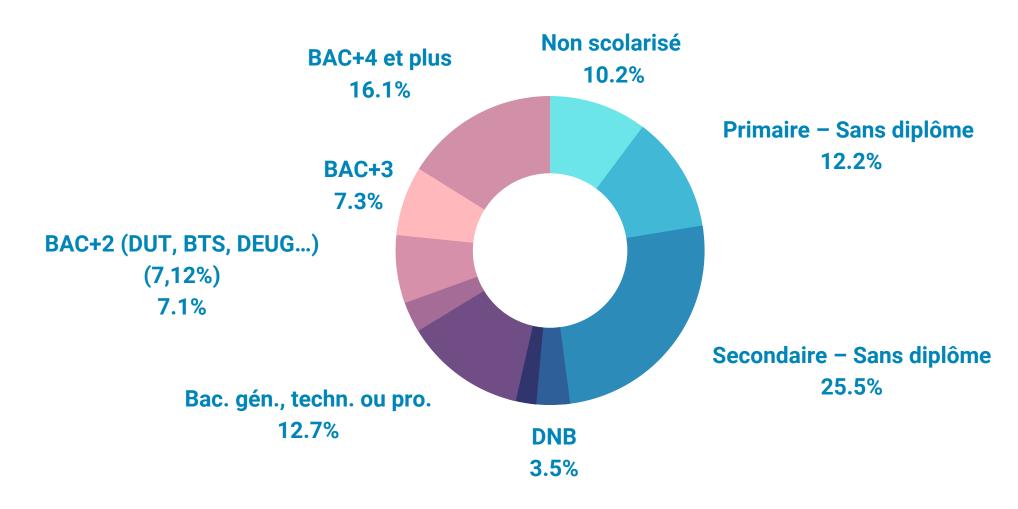
Evolution du nombre de CIR signés entre 2019 et 2021, au niveau national et dans les Yvelines

	CIR signés au niveau national	CIR signés dans les Yvelines
A nnée 2019	107455	3978
A nnée 2020	78764	2741
Année 2021 (du 01/01 au 30/09)	84549	3218

Répartition des CIR signés par statut



Répartition des CIR signés par niveau scolaire



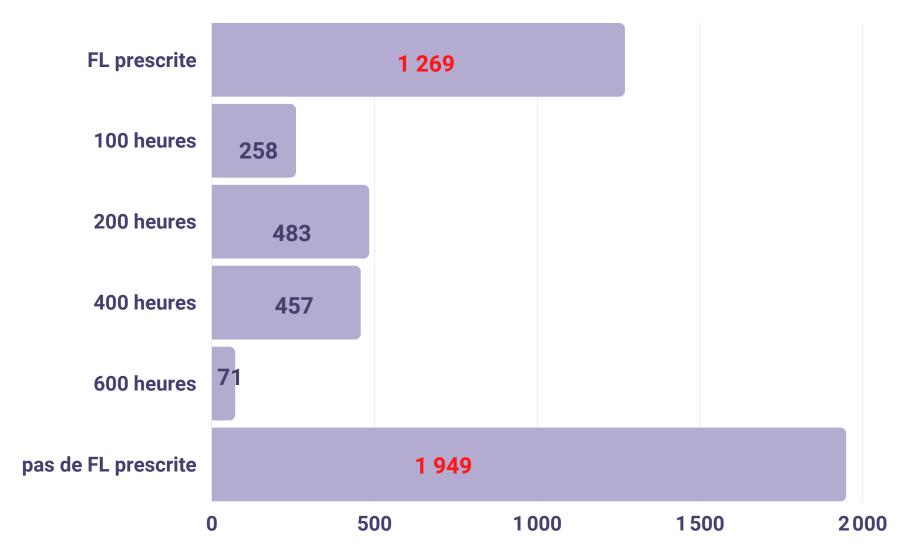
Le CIR dans le département des Yvelines : données chiffrées

<u>Répartition des CIR signés par nationalité *</u>

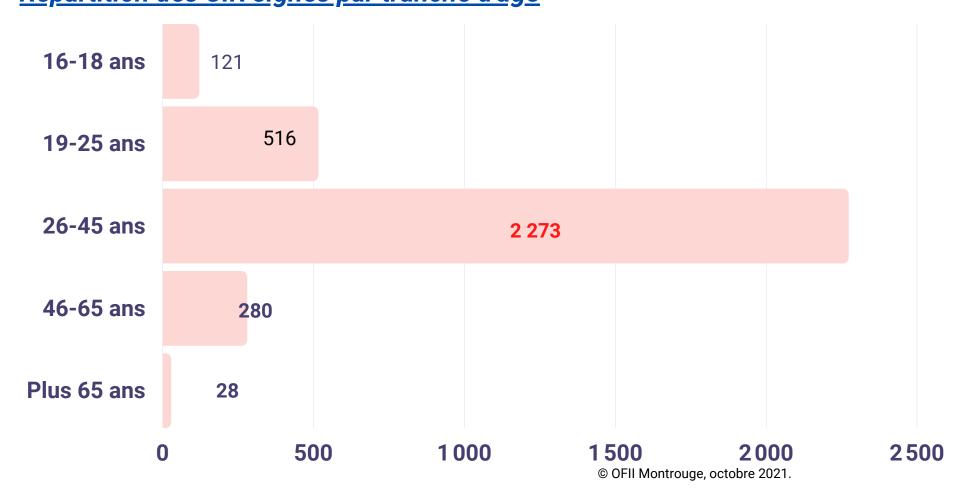
Pays de nationalité	Nbre signataires En	%
MAROC	431	13,39 %
ALGERIE	282	8,76 %
AFGHANISTAN	271	8,42 %
COTE D'IVOIRE	239	7,43 %
SENEGAL	211	6,56 %
TUNISIE	183	5,69 %
GUINEE (REP. DE)	138	4,29 %
CHINE	129	4,01 %
BANGLADESH	106	3,29 %
MALI	101	3,14 %
CAMEROUN	94	2,92 %
CONGO	57	1,77 %
REP. DEM. DU CONGO	56	1,74 %
SRI LANKA	56	1,74 %
MAURITANIE	51	1,58 %

^{*}Seules les 15 premières nationalités sont mentionnées dans ce tableau.

<u>Répartition des formations linguistiques (FL) prescrites</u>



Répartition des CIR signés par tranche d'âge



Page 7

La formation civique dans le cadre du CIR

Afin de mieux s'approprier les valeurs de la République et de la société française, l'étranger est tenu de participer à une formation civique.

Dispensée par les services de l'OFII et d'une durée de 4 jours obligatoires depuis le 1er mars 2019, la formation civique vise à apporter les clés nécessaires à une intégration rapide en présentant la France, son histoire et son organisation territoriale mais également à faire connaître les règles de vie et présenter le mode de fonctionnement de la société française en matière de santé, d'emploi, de parentalité et de logement.

L'accent porté sur les principes et les valeurs qui fondent la vie en France ainsi que l'équilibre nécessaire entre les droits et les devoirs constituent le fil rouge de la formation et de l'ensemble des thématiques qui sont présentées.

Le public primo-arrivant non francophone bénéficie de la présence d'un interprète formé lors de ces journées.







La formation linguistique dans le cadre du CIR

La maîtrise du français étant une condition impérative pour l'intégration dans la société française, la réglementation du CIR prévoit une progression vers le niveau A1 du CERCL.

Ainsi, l'étranger, sur la plateforme d'accueil de l'OFII, passe un test de positionnement écrit et oral destiné à mesurer ses compétences linguistiques en français. En fonction des résultats et donc des besoins identifiés, 4 parcours de formation linguistique peuvent être prescrits.

La durée de ces parcours, proposés en **format intensif, semi-intensif ou extensif**, a été doublée depuis la loi du 10 septembre 2018 et varie **entre 100 heures, 200 heures et 400 heures**. L'enseignement d'une durée de 600 heures a, par ailleurs, été conçu pour les non-lecteurs, non-scripteurs, pas ou peu scolarisés dans le pays d'origine.

3 volets, relatifs au français de la vie pratique, de la vie publique et de la vie professionnelle, sont prévus. Par ailleurs, 3 évaluations jalonnent le parcours permettant d'apprécier la progression de l'apprenant et favoriser les sorties anticipées en milieu de parcours.

Lorsque l'étranger a atteint le niveau linguistique A1, lors d'une évaluation intermédiaire ou au terme de la formation, il lui est proposé de s'inscrire, dans un délai de 6 mois, à un test d'évaluation afin d'obtenir une certification de son niveau en français. Cette inscription est prise en charge par l'État.







L'école Jeanne Blum - Centre de formations sanitaires et sociales à Jouy-en-Josas

L'école Jeanne Blum, centre de formation sanitaires et sociales, existe sur le territoire des Yvelines depuis plus de 45 ans, sa création par Jeanne BLUM datant de 1974.

A l'origine de cette création, Jeanne Blum, s'intéresse déjà particulièrement aux nouvelles méthodes pédagogiques et entreprend des travaux de recherche sur la communication entre les individus. Elle est à l'origine de la méthode pédagogique de "complémentarité horizontale" qu'elle met au service de cette école et qui rompt avec les enseignements traditionnels.

Les activités de l'Ecole

L'école a pour mission de former un public diversifié en âges (de 18 à 66 ans), en statut (avec des jeunes issus de missions locales, des demandeurs d'emploi et des personnes en reconversion, des réfugiés depuis l'an dernier) et en origines culturelles, aux métiers du secteur paramédical : Auxiliaire de Puériculture, Aide-Soignant, et aux métiers du secteur social : les Assistants de Vie aux Familles et des CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance.

Depuis 5 ans, reconnue comme organisme de Développement Professionnel Continu (DPC), l'école contribue aussi au développement des compétences des professionnels de la santé.

3 types d'activités sont proposées par l'établissement :

- les formations diplômantes en parcours complet ou en parcours modulaires et passerelles : AP, AS, ADVF par voie d'action de formation ou par voie VAE;
- la formation en contrat de professionnalisation, diplômante pour les CAP AEPE;
- les formations au profit du développement des compétences des salariés démarrées il y a 6 ans, s'effectuent majoritairement pour le moment auprès des salariés des EHPAD, des FAM, des SSIAD.....

La méthode pédagogique de complémentarité horizontale

La particularité et la grande force de l'école réside dans sa pédagogie à travers l'utilisation de la **méthode** pédagogique de « complémentarité horizontale », héritée de Jeanne Blum. Cette méthodologie organise l'enseignement de façon totalement opposée à une transmission verticale et hiérarchique de la transmission des savoirs. Elle est basée sur la remise en confiance en soi, la participation active des stagiaires, leur laissant une expression créative sur les sujets abordés et leur permettant de s'enrichir de leurs différences (diversité culturelle, différence de niveaux et d'expériences...).

Il y a 3 ans, cette méthode décrite dans les années 1980 par Jeanne Blum a été **revisitée par l'ensemble de l'équipe**, compte tenu des contraintes des programmes officiels de formation survenus ces dernières années et de l'évolution des modes de transmissions (en mode numérique par exemple ...)

Cette nouvelle écriture de la méthode a donc été nécessaire et a permis de formaliser dans un « manuel d'utilisation » l'ensemble des réflexions, des pratiques et des expériences de chacun, de façon à pouvoir mieux la transmettre et l'utiliser dans différents domaines de la formation.



L'association France terre d'asile dans le département des Yvelines

Depuis 2019, France terre d'asile s'est implantée dans le département des Yvelines avec la création du "DAHAR" (le Dispositif d'Accueil, d'Hébergement et d'Accompagnement des Réfugiés), établissement d'une capacité de 150 places.

Dans les Yvelines, l'association travaille à son ancrage territorial en développant des partenariats avec les acteurs du droit commun, de l'insertion professionnelle, les agences d'intérim, les centres de formation et les acteurs du logement. Elle participe ainsi activement à la recherche ainsi qu'à la mise en œuvre de réponses permettant aux bénéficiaires de la protection internationale d'élaborer et de construire un parcours d'autonomisation et d'intégration durable et réussi sur l'ensemble du territoire national.

Le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement des réfugiés (DAHAR) à Versailles

Le DAHAR a pour mission d'accueillir, héberger et accompagner vers l'autonomie des personnes bénéficiaires de la protection internationale (réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire). L'établissement dispose de 25 logements partagés, déployés sur 9 communes.

La prise en charge relève de l'aide sociale de l'Etat et s'adresse à un public sortant des HUDA (Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile) et CADA (Centre d'accueil de demandeurs d'asile), vulnérable, sans ressources suffisantes et sans logement.

Le DAHAR de Versailles s'inscrit dans la politique de fluidité des dispositifs d'urgence et du Dispositif National d'Accueil des réfugiés(DNA).

Depuis sa création à l'été 2019 et jusqu'au 30 septembre dernier, le **DAHAR a accueilli 184 ménages, soit 295 personnes** dont 98 ménages (159 personnes) sont sortis. Depuis le début de l'année 2021, plus de 152 ménages, soit 255 personnes ont été pris en charge par l'établissement. 66 ménages sont sortis, permettant d'atteindre un taux de rotation de 77%. Parmi les ménages sortis, 55% ont eu accès à un logement pérenne en Île-de-France, 4% via un projet de mobilité géographique avec une installation en province et 41% ont poursuivi leur parcours résidentiel en intégrant un dispositif d'intermédiation locative (Résidence Sociales, FJT, Solibail). Par ailleurs, plus de 60% des adultes sortis en 2021 sont en emploi.

Au-delà de ses missions d'insertion sociale et professionnelle, l'établissement développe le parrainage citoyen entre les réfugiés et la société civile. Actuellement, l'association travaille à la mise en place d'un partenariat fort avec "Grandissons Ensemble" afin de favoriser l'inclusion par le sport et le bien-être des réfugiés.

La Plateforme d'accompagnement et de coordination de l'intégration des réfugiés (PACIR 78)

Depuis fin juin 2021, la PACIR 78, nouveau projet de France terre d'asile, a été mis en place. Cette plateforme propose un accompagnement global et personnalisé aux BPI qui ne disposent pas d'accompagnement ou qui sont toujours en difficulté.

L'offre de service s'inscrit dans une complémentarité avec les actions déjà menées sur le territoire et dans une dynamique "d'aller vers" visant une montée en compétence des concernés par la mise en place d'activités diverses et variées. 66 personnes ont été accueillies, dont 47 femmes réfugiées de nationalité tibétaine.

Actuellement, la PACIR 78 travaille à déployer des permanences mobiles au sein des services sociaux communaux (CCAS de Poissy, Sartrouville et Conflans-Sainte-Honorine) et dans différentes structures associatives du département.



Lancement des travaux en vue de la signature d'un Projet Territorial d'Accueil et d'Intégration (PTAI) à Mantes-la-Jolie

En 2021, la Direction générale des étrangers en France (DGEF) du Ministère de l'intérieur et la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR) mettent en place les **"Territoires d'intégration"** afin d'aider les collectivités territoriales désireuses de s'engager dans l'accompagnement des étrangers primo-arrivants.

Cette nouvelle démarche de l'État se décline en contrats et projets territoriaux d'accueil et d'intégration (CTAI/PTAI) et vise à faciliter l'intégration et l'autonomisation des étrangers primo-arrivants, dont les bénéficiaires de la protection internationale (BPI).

Alors que les CTAI visent essentiellement les grandes agglomérations désirant déployer une stratégie d'ensemble, les **PTAI sont à destination des collectivités souhaitant s'engager plus ponctuellement dans des actions visant l'intégration des primo-arrivants**.

Complémentaires au CIR, les PTAI peuvent s'inscrire dans un ou plusieurs champs de l'intégration (formation professionnelle, des projets à visée sociale, apprentissage de la langue...).

Dans le département des Yvelines, la commune de Mantes-la-Jolie démontre depuis de longue date son engagement actif pour l'intégration des étrangers primo-arrivants sur son territoire.

Afin de renforcer la portée de son action envers ce public, la ville de Mantes-la-Jolie souhaite s'inscrire dans un partenariat étroit avec les services de l'État, soulignant ainsi sa volonté d'être officiellement reconnue comme "territoire d'intégration".

